

FFMC 74 ACTIONS – MANIFS – COMPTES-RENDUS

Manif du 24 mars 2012

Répondant à l'appel national, la FFMC-74 a manifesté dans le département de Haute Savoie. Ce sont près de 300 motards qui ont répondu à cet appel.

Un certain cafouillage pour le départ d'Annemasse, toutefois les manifestants ont pu rejoindre La Roche sur Foron.

La dislocation de la manif a eu lieu à La Roche sur Foron, où se tenait pour le week-end « le Salon de la Moto ». Les manifestants ont distribué plus de mille tracts reprenant le motif de la colère : rappeler aux candidats aux élections que la sécurité routière n'est pas juste une affaire de bons ou de mauvais chiffres collés sur une courbe de mortalité en baisse depuis quarante ans, pour justifier ensuite toujours plus de verbalisations.

Après l'inauguration du salon, une table ronde organisée par Eddy Etienne, organisateur du Salon, a réuni, entre autre Martial Sadier, député maire et Lionel Tardy député, en présence de la presse locale.

J'ai affiché à la tribune un document en format A0 soit 841 x 1189 mm sur deux faces, ce qui a provoqué une bonne rigolade...

Recto du document A0 : les motifs de revendication, verso les 16 pages du « Manifeste » qui précise sur cinq axes les attentes des motards : le conducteur, le véhicule, la route, la réglementation, le sport et les loisirs. Il comporte notamment des demandes d'amélioration de la formation des conducteurs auto et moto, des infrastructures routières et des équipements pilote, ainsi qu'un meilleur accès aux circuits de vitesse et tout-terrain.

Cette table ronde a été, pour moi au nom de la FFMC, l'occasion de poser 4 questions aux élus.

« Question n°1 : Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à rendre obligatoire la prise en compte du deux roues motorisés comme un moyen de transport légitime et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière : évolution du Code de la route, intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains, infrastructures routières adaptées en tenant compte des spécificités d'évolution des 2RM et de la vulnérabilité de leurs usagers ?

Question n°2 : La sécurité routière est un sujet transversal à plusieurs ministères (transports, éducation, environnement, travail?).

Sa mise sous tutelle de l'Intérieur en 2010 révèle l'aspect répressif de la politique actuellement menée à l'encontre des usagers considérés comme des infractionnistes ou des délinquants potentiels. Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à réintégrer la Sécurité Routière au sein du Ministère des Transports ou sous

l'égide du Premier Ministre ?

Question n°3 : Le décret du 3 janvier 2012 révèle la méconnaissance des agents de l'État sur l'accidentologie des 2RM et des besoins de leurs utilisateurs en sanctionnant d'une amende de 3eme classe et du retrait de deux points de permis à partir de 2013 le non-port d'un « dispositif rétro réfléchissant », même en plein jour, pour les utilisateurs de motos de plus de 125cm³, alors qu'aucune étude sérieuse ne justifie un tel dispositif qui s'avère inutile, inadapté et discriminant. Si vous êtes élu(e) vous engagez-vous à revoir ce décret en concertation avec les associations d'usagers et à l'avenir à les associer réellement aux décisions qui les concernent ?

Question n°4 : En dépit des études qui montrent l'absence de lien entre défaillance technique du véhicule et accidentalité des deux roues motorisés, le gouvernement a annoncé son intention d'introduire un contrôle technique des cyclomoteurs. Puis cette mesure a été repoussée à deux reprises et semble enterrée. Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à enterrer définitivement cette mesure compliquée, coûteuse pour les usagers, et sans effet positif mesurable pour la sécurité routière des 2RM ? »

Très attentifs et sensibles à la sécurité routière, Martial Sadier et Lionel Tardy rappellent que s'ils étaient maître d'œuvre en matière de lois, seuls les décrets en fixent l'application. Ils ont indiqué que certains points du «manifeste » étaient déjà traités par la DSCR : y aurait-il un problème de communication entre la Fédération et les instances ? Le manifeste aurait-il été rédigé antérieurement ?

En ce qui concerne « le gilet jaune » qui est souvent évoqué alors que le décret porte sur l'obligation de 150 cm² de rétro réfléchissants, j'ai souligné l'inutilité de cet affichage, alors qu'aucune avancée n'a été faite en matière d'équipement vestimentaire du motard : ce qui relève de la vraie sécurité et non de l'absurdité.

Les deux députés ont soulevé la question des infrastructures par rapport aux autres régions. On ne peut comparer les routes de la Beauce et celles de la Haute Savoie... Il est donc important que le Conseil Général, maître d'œuvre de l'entretien du réseau routier soit attentif à nos demandes en matière de « points noirs ». Le projet d'une balade des intéressés sur ces points noirs a été accueilli favorablement.

A la fin de l'entretien, j'ai remis aux élus le document format A0 accompagné du manifeste en VO et des questions posées.

La table ronde s'est terminée à 12.30 heures, l'heure de rejoindre notre stand pour présenter nos actions, collecter des adhésions et distribuer des tracts.

Notre stand, partagé avec la Mutuelle des Motards, a connu une bonne affluence, 6 adhésions ont été enregistrés, les trois journées « trajectoires » sont complètes avec même une liste d'attente.

Merci à Eddy, organisateur du Salon, de nous y avoir invité.

Rendez-vous dimanche 1er avril pour « Spadino » et le vendredi 6 avril pour notre réunion mensuelle avec un ordre du jour très important.

Claudie

FFMC-74